



www.commune-de-mardeuil.com

Charte du Fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes se donne pour objectif majeur d'aider les jeunes à vivre activement la vie de leur commune, il travaille à l'élaboration de projets à destination des jeunes de la ville et œuvre à l'amélioration du bien-être collectif, sur des domaines aussi divers que sont : le sport, la culture, la solidarité et le civisme.

Cette charte fixe les règles que le Conseiller Municipal des Jeunes de Mardeuil s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat. Le Conseiller représente la jeunesse Mardouillate et se doit d'être en lien avec elle.

I) LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance qui permet aux jeunes Mardouillat(e)s de participer et de s'impliquer dans la vie citoyenne et d'être force de proposition.

L'instance se réunit régulièrement en séance plénière. Ces réunions sont l'occasion pour les jeunes conseillers de faire le point sur les dossiers en cours, d'échanger sur l'émergence projets ou besoins, de travailler à l'évaluation de leur faisabilité puis à l'élaboration d'un dossier de présentation qu'ils soumettront aux élus.

Il permet aux jeunes élu-es :

- De réfléchir à des projets d'intérêt communal ou général,
- Véritable instance citoyenne, le Conseil des Jeunes vise également à favoriser l'apprentissage des institutions démocratiques et des valeurs républicaines en nouant un dialogue renforcé avec la municipalité

II) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

- Les jeunes sont élus pour un mandat de 2 ans.
- Ils sont répartis en 3 collèges électoraux, en fonction de leur scolarité, au 1er septembre de l'année du renouvellement des élus : CM1/CM2 ; 6è/5è ; 4è/3è.
- 4 élus sont installés, 2 filles et 2 garçons par tranche, soient 12 au total, avec une parité stricte.
- Les Conseillers Municipaux des Jeunes (CMJ) siègent au sein de commissions, avec des élus municipaux.
- Ils élaborent des projets, en définissent le budget et en discutent avant un passage en Conseil Municipal.
- Ils sont invités aux manifestations et commémorations du village.
- **Compte tenu de la période COVID, il est dérogé aux règles en permettant aux conseillers municipaux des jeunes sortants de renouveler leur mandat pour 2 années, même s'ils ne remplissent plus la condition d'âge.**

III) LES VALEURS DÉVELOPPÉES AU SEIN DU CMJ

Diversité, Citoyenneté, République, Solidarité, Fraternité, Esprit d'équipe, Investissement et engagement, Respect, Liberté d'expression, Convivialité,

IV) ELIGIBILITE ET INSTALLATION

Qui est éligible ?

Tout enfant scolarisé, habitant la commune, qui déclare sa candidature (annexe 1) à la mairie auprès du secrétariat dans les délais indiqués et remplissant les conditions de la présente charte.

Installation : Elle a lieu le vendredi qui suit l'élection. A cette occasion, une manifestation est organisée, avec l'équipe municipale et les familles, pour :

- présenter la nouvelle équipe municipale des jeunes,
- leur remettre leur écharpe d'élu, ainsi que leur carte d'identité d'élu(e), pour le durée du mandat.

Le maire de Mardeuil
Denis de CHILLOU de CHURET



www.commune-de-mardeuil.com

Fiche de Candidature (à retourner à la Mairie)

CMJ – 2022/2024

(Date de clôture des candidatures : vendredi 07 octobre 2022 - 12h)

Candidat(e) :

Nom: _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Classe (au 1er septembre 2022) :

- Je déclare présenter ma candidature à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) du 14 octobre 2022 (mandat 2022 – 2024).
- Je suis « conseiller jeune sortant » et bénéficie de la dérogation d'âge pour me présenter à nouveau.
- Je m'engage à respecter la charte du CMJ.

Signature :

Parents :

Je soussigné(e) : _____ représentant légal 1 de l'enfant candidat(e) au CMJ

Je soussigné(e) : _____ représentant légal 2 de l'enfant candidat(e) au CMJ

l'autorise à :

- se présenter à l'élection au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),
- assister aux séances aux réunions plénières,
- participer aux manifestations et commémorations (prévenir la mairie en cas d'absence de mon enfant)
- aider mon enfant à respecter la charte du CMJ

Par ailleurs, je déclare donner mon accord à la prise de photos - à filmer - mon fils/ma fille dans le cadre du CMJ et autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant qui auront été prises lors de sa participation aux activités et commémorations sur tous supports de communications et d'informations relatifs à la promotion de ces activités.

Coordonnées des parents et/ou du représentant légal :

représentant légal 1 : _____		représentant légal 2 : _____	
Adresse postale :		Adresse postale :	
Adresse mail :		Adresse mail :	
Téléphone :		Téléphone :	
Signature :		Signature :	